



# KOSOVO

## Numéros utiles

### **Coordonnées de l'Ambassade de France au Kosovo :**

67 rue Ismail Qemali, Dragodan, 10000 Pristina

Téléphone : (00.381) 38.22.45.88.00 Télécopie : (00.381) 38.22.45.88.01

Email : [admin-etrangers.pristina-bl@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-etrangers.pristina-bl@diplomatie.gouv.fr)

## Dernière minute

Les personnes souhaitant se rendre dans les régions nord du Kosovo sont invités à prendre l'attache de leurs correspondants locaux pour s'assurer des conditions de leur accueil et de leur séjour sur place. Ils devront éviter les rassemblements à caractère politique, les manifestations, et être discrets sur la voie publique.

La plus grande prudence est également recommandée dans les enclaves serbes et les zones de peuplement mixte sur l'ensemble du territoire.

## Sécurité

Les voyages sont déconseillés dans plusieurs régions de ce pays : nord et zones de peuplement serbe, sauf pour raisons professionnelles impératives.

### **Risque de tensions**

Depuis la déclaration d'indépendance le 17 février 2008, le nord du Kosovo connaît une situation de tension. La prise du Tribunal de Mitrovica par des manifestants serbes a nécessité l'intervention armée de la MINUK et de la KFOR le 17 Mars 2008. Les affrontements consécutifs, qui ont fait un mort et environ 150 blessés, furent les plus violents depuis les émeutes de mars 2004. Si on observe un certain retour au calme, plusieurs incidents inter-ethniques sont à signaler ces dernières semaines en particulier aux alentours de Mitrovica, où la tension entre Serbes et Albanais est la plus forte. En outre, les manifestations serbes hebdomadaires contre

l'indépendance conservent une certaine ampleur et demeurent le champ d'action privilégié des éléments radicaux. Le passage à une situation de troubles peut donc être très rapide. Enfin, les ressortissants des pays occidentaux y compris les Français ne jouissent pas d'une bonne image auprès des Serbes en raison de la reconnaissance par ces pays de l'Etat du Kosovo. La plus grande prudence est donc recommandée. Il est déconseillé de prendre des photos. Les voyageurs voulant séjourner au nord du Kosovo sont invités à prendre contact avec l'Ambassade de France.

En ce qui concerne le reste du territoire, la situation sécuritaire diffère selon les régions. La présence de réseaux de criminalité organisée et la possibilité de tensions interethniques aux abords des zones de peuplement serbe ou mixte concernent l'ensemble du pays, mais les étrangers ne sont en principe pas visés. Pour éviter tout incident consécutif à l'utilisation des langues albanaise et serbe, il est préférable de s'exprimer (en cas de doute sur la langue maternelle de l'interlocuteur) dans une langue tierce (français, anglais, allemand, italien, ...). La découverte d'armes par la KFOR et les règlements de compte sont révélateurs d'une certaine tension qui incite à la plus grande vigilance. Les zones frontalières (avec l'Albanie, le Monténégro, la Serbie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine) présentent également un certain risque en raison de la criminalité.

Contactez la TASK Force multinationale Nord (sous commandement français) de la KFOR (au numéro local 038 507 40 61), afin de se renseigner sur le degré de tension au moment prévu pour le séjour, celle-ci pouvant fluctuer considérablement et brutalement (informations de sécurité à l'adresse électronique : [www.nato.int/kfor](http://www.nato.int/kfor)).

### **Présence d'engins non explosés**

L'UNMACC (United Nations Mine Action Coordination Center), organisme chargé de la coordination des actions de déminage, considère qu'environ 90 % du territoire est déminé. Le risque lié à la présence de mines et d'engins non explosés disséminés reste bien réel. La plus grande prudence est donc nécessaire hors des zones de passage et de peuplement, surtout dans les zones montagneuses.

Concernant les engins non explosés, les lieux à risque sont ceux des zones bombardées en 1999 : postes frontière, casernes, dépôts militaires. Pour les mines anti-personnel, les zones concernées sont concentrées aux frontières internationales. En tout état de cause, si les axes principaux et secondaires sont déminés, il ne faut pas s'écarter des sentiers balisés, en particulier dans les zones de Dragash, de Gjakova et de Peja/Pec. Il est recommandé de consulter les cartes mises à jour par le Mine Action Center de Pristina (Prishtinë) concernant les zones à risques (Tél. : 381 38 504 604 5350, site Internet : [www.mineaction.Org/unmik.org](http://www.mineaction.Org/unmik.org), adresse électronique : [macc-kosovo.un.org](mailto:macc-kosovo.un.org)).

Début avril, l'explosion d'une mine datant probablement du conflit de 1999 a fait un mort et trois blessés dans un village de la municipalité de Kosovo Polje/Fushë Kosovë, où aucun panneau de signalisation ne figurait.

### **Risque sismique**

Il existe au Kosovo, mais souvent d'ampleur limitée. Les recommandations de base sont les suivantes:

A l'intérieur : s'éloigner des fenêtres, des murs extérieurs, de tout meuble, tableau, luminaire susceptibles de se renverser ; s'abriter sous une table solide ou tout meuble résistant ou rester debout sous un encadrement de porte ;

A l'extérieur : s'efforcer d'atteindre un espace libre, loin des arbres, poteaux électriques, murs ou bâtiments; dans la voiture, s'arrêter au bord de la route et attendre à l'intérieur la fin des secousses.

Dans tous les cas, il faut conserver son calme, suivre les instructions données et attendre le secours, si nécessaire. Tout séisme important est suivi d'une série de secousses secondaires. Si un tremblement de terre se produisait lors d'un séjour touristique, il est recommandé à nos ressortissants de prendre immédiatement contact avec leurs familles ou leurs proches afin de les rassurer sur leur sort ou, le cas échéant, en cas de problème de communication avec l'extérieur, avec l'Ambassade de France.

# Transport

## Infrastructures routières

Il est très vivement déconseillé de quitter les routes principales et secondaires, qui sont en général des routes deux fois une voie (il n'y a pas d'autoroutes). En raison du mauvais état général des routes, de leur étroitesse, des risques d'éboulement (comme en atteste celui de janvier 2006 qui avait paralysé la route Pristina - Skopje) et de l'importance du trafic, en particulier de poids lourds, une grande prudence est recommandée. Les véhicules à vitesse réduite (tracteurs, charrettes, motoculteurs), également nombreux, sont susceptibles d'engendrer des dépassements dangereux sur des routes très sinueuses. La nuit, l'absence d'éclairage et de marquage au sol, les mauvaises conditions météorologiques fréquentes, l'imprudence des conducteurs augmentent les risques dans des proportions élevées. Enfin, les chutes importantes de neige, fréquentes en hiver dans les zones de montagne, rendent la circulation très difficile.

Il est en outre fortement déconseillé de rouler au Kosovo avec un véhicule privé ou de location portant une plaque minéralogique serbe sauf au nord du Kosovo, où il est recommandé de ne pas conduire avec un véhicule immatriculé en France.

S'agissant des véhicules, le Kosovo n'est pas le pays le plus dangereux pour les vols, mais la recherche d'un parc de stationnement sécurisé est recommandée, spécialement pour les véhicules neufs et de valeur. De même, il est déconseillé de laisser des documents d'identité et des objets de valeur dans son véhicule. Les autres types de vol ne sont pas très fréquents, mais il convient de ne pas afficher de manière trop ostentatoire des objets de valeur. Il est toutefois vivement recommandé d'apporter avec soi des photocopies de ses papiers d'identité certifiées conformes qui facilite les démarches en cas de perte ou de vol.

Les routes comptent une présence importante de points de contrôle de la KFOR et de la police du Kosovo, très fréquents en ce moment. En cas de contravention, demander un reçu.

Tout incident pourra être signalé à l'Ambassade de France à Pristina. Le permis de conduire français est reconnu. En cas d'accident, appeler la police afin de faire établir un constat (92 depuis une ligne fixe, 112 depuis un portable).

L'assurance au tiers est obligatoire mais les litiges avec les compagnies d'assurance locales sont fréquents. Il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance spécifique (passagers, véhicule, assistance juridique). Enfin, il est utile de vérifier que son assurance couvre le vol et que sa couverture s'étend au Kosovo, ce qui est très rarement le cas pour les assurances occidentales.

## Taxis

Pristina compte de très nombreux taxis, plutôt bon marché.

Les compagnies les plus présentes sont :

- ▶ Beki : 044 503 603, 038 540 820
- ▶ Prishtina : 044 203 030, 038 244 588
- ▶ RGB : 044 151 515, 038 515 151
- ▶ Roberti : 044 111 999, 038 500 006
- ▶ Titanic : 044 232 324, 038 232 322
- ▶ Velania : 04 225 325, 038 225 325
- ▶ Victory : 044 111 222, 038 555 333

## Réseau de bus

Les déplacements à destination des principales villes du Kosovo et de la région (Skopje, Belgrade, Sarajevo) peuvent s'effectuer par autocar au départ de Pristina. Le coût du billet est relativement bas (entre 1,5 € et 10€ l'aller).

Les horaires ne sont pas disponibles sur Internet. Le numéro de la gare routière de Pristina est le suivant : +381 (0) 38 55 00 11.

Il existe un réseau de bus interne à la ville de Pristina (30 centimes d'euros le trajet). Les

itinéraires et les horaires sont indiqués aux arrêts de bus.

### **Réseau ferroviaire**

Il existe une ligne de train Pristina-Skopje, mais à fréquence réduite. Le numéro de la gare de Pristina est le suivant : +381 (0) 38 51 84 49.

### **Transport aérien**

Les liaisons aériennes entre Paris et Pristina sont assurées par trois compagnies :

- ▶ MALEV (escale à Budapest)
- ▶ ADRIA (escale à Ljubljana)
- ▶ AUSTRIAN AIRLINES (escale à Vienne).

## **Entrée / séjour**

### **1) Séjour**

Tout étranger se rendant au Kosovo pour plus de trois mois doit se faire immatriculer auprès du service d'enregistrement des étrangers de la police du Kosovo (Commissariat central, rue Luan Haradinaj à Pristina).

Par ailleurs, il est recommandé aux ressortissants français de se faire inscrire ou, du moins, de signaler leur présence à l'Ambassade de France, à l'adresse suivante : [admin-etrangers.pristina-blf@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-etrangers.pristina-blf@diplomatie.gouv.fr)

### **2) Visas**

Aucun visa n'est requis pour pénétrer au Kosovo. Toutefois, l'arrivant, s'il n'en est pas exempté, doit présenter une justification écrite du motif de son séjour, qui, accompagnée de l'apposition à la frontière d'un tampon sur son passeport, lui donne l'autorisation d'y séjourner pour une période de 90 jours, renouvelable pour la même durée, si nécessaire.

Les voyageurs qui souhaiteraient se rendre directement du Kosovo en Serbie doivent impérativement détenir un tampon d'entrée en Serbie de moins de trois mois sur leur passeport, sous peine de se voir refuser l'entrée sur le territoire (le tampon de la MINUK utilisé à l'heure actuelle n'est pas reconnu par les autorités serbes).

Sont exemptés de la nouvelle réglementation, et peuvent entrer et séjourner au Kosovo sans limite de temps :

- ▶ les titulaires du document de voyage délivré par la MINUK ;
- ▶ les titulaires d'une carte d'identité attestant de leur résidence au Kosovo ;
- ▶ les ressortissants de Serbie ;
- ▶ les fonctionnaires de la MINUK, de la KFOR, de l'ONU,
- ▶ les experts en mission pour le compte de l'ONU ;
- ▶ les membres des agences intergouvernementales ;
- ▶ les employés des bureaux de liaison accrédités au Kosovo.

### **Autres recommandations**

Il est recommandé de vérifier que la validité de votre passeport couvre au moins la durée de votre séjour au Kosovo.

En outre, il est vivement recommandé de contracter auprès des assurances concernées un contrat spécifique d'assistance (Europ Assistance, Inter Mutuelles Assurances...).

## **Santé**

1) Consulter le médecin traitant avant le départ et contracter une assurance couvrant les frais médicaux et de rapatriement.

L'efficacité des soins hospitaliers est douteuse et les médicaments proposés peuvent être périmés. Il est conseillé de voyager avec sa propre trousse à pharmacie de secours. Un rapatriement est préférable à toute complication médicale. Vérifiez avant de partir qu'il est compris dans votre contrat d'assurance.

En cas de traitement particulier, il est conseillé d'emporter avec soi les médicaments nécessaires, difficiles à trouver localement.

2) A la suite d'une épidémie de méningite durant l'été 2006, il est vivement recommandé d'éviter les piscines publiques et de boire l'eau du robinet qui pourrait avoir été à l'origine de la transmission de la maladie.

Il est très facile de se procurer de l'eau en bouteille dans tous les magasins alimentaires.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du Comité d'Informations Médicales (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de l'Institut Pasteur de Lille et de l'Institut Pasteur de Paris.

3) Epidémie de grippe aviaire :

A ce jour, aucun cas de grippe aviaire (influenza aviaire hautement pathogène) n'a été constaté au Kosovo.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter les sites suivants:

- ▶ [www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr)
- ▶ [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Numéros pratiques :

- ▶ AMBASSADE (standard) : + 381 (0) 38 22 45 88 00
- ▶ APPELS D'EXTREME URGENCE : + 377 (0) 44 504 162
- ▶ CELLULE DE CRISE : + 381 (0) 38 22 45 88 88/89
- ▶ POLICE SECOURS : 112 (portable) ou 92 (fixe)
- ▶ POMPIERS : 044 933 (portable) ou 93 (fixe)
- ▶ AMBULANCES : 044 944 (portable) ou 94 (fixe)

## Compléments

### Législation locale

Le taux d'alcoolémie au volant autorisé est de 0 g/l pour les professionnels et 0,5 g/l pour les particuliers. La consommation de drogues douces et dures est interdite et punie de peines d'emprisonnement sévères et/ou de lourdes amendes.

### Assurance

La carte internationale d'assurance automobile (carte verte) n'est pas valable au Kosovo. Il est nécessaire de contracter une assurance complémentaire à la frontière pour entrer sur le territoire. La durée des contrats d'assurance complémentaire s'échelonne de 15 jours (50 euros) à 6 mois (250 euros) ou un an.

### Divers

La monnaie légale au Kosovo est l'euro. Toutefois, le dinar serbe est utilisé en paiement des transactions commerciales dans certaines zones du pays (enclaves serbes et municipalités au nord de l'Ibar). La parité du dinar serbe par rapport à l'euro s'établit à environ 81 dinars pour 1 euro.

Les cartes Visa, Eurocard et Mastercard sont acceptées dans un certain nombre d'établissements à Pristina. Il est cependant préférable de se munir d'une provision d'argent liquide suffisante en euros. De nombreux distributeurs automatiques sont disponibles dans les principales villes du pays (commission relativement importante à prévoir).

La banque turque TEB, dont le capital est détenu à 50 % par BNP-Paribas a ouvert une agence à Pristina. Il existe également des banques internationales :

- ▶ Raiffeisen Bank (banque autrichienne) ;
- ▶ Pro Credit (banque allemande) ;

- ▶ NLB (banque slovène) ;
- ▶ Banka Kombetare Tregtare (banque albanaise).

### **Numéros pratiques**

- ▶ Ambassade (standard) + 381 (0) 38 22 45 88 00
- ▶ Police secours 92 / 044 112
- ▶ Pompiers 93/ 044 933
- ▶ Ambulances 94/ 044 944
- ▶ Hôpital universitaire 038 500 600
- ▶ Pharmacie (Bld Bill Clinton) 044 209 427
- ▶ Aéroport 038 548 430
- ▶ Gare 038 536 355
- ▶ Gare routière 038 550 011
- ▶ Compagnie des eaux de Battlava 038 541 211
- ▶ KEK 038 227 842
- ▶ PTK 977 / 038 548 367

- Service postal 038 226 097
- Service consommateurs 038 525 242

- ▶ Dépannage automobile (Nic Petrol) 038 565 005
- ▶ Assurances

- Dukagjini 038 543 575 / 044 256 266
- Kosova e re 038 229 893
- Insig 038 249 900 / 901
- Dardania 038 245 686
- Siguria 038 248 849

- ▶ Hôtel Pristina 038 225 339

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.